

Mende le 6 novembre 2020

Chères chasseresses, Chers chasseurs,

En ces temps de crise sanitaire je tenais à m'adresser à vous pour faire un point sur la situation et les actions menées par votre Fédération.

Avant tout, j'espère vous trouver toutes et tous en bonne santé et vous souhaite de traverser cette période de pandémie dans les meilleures conditions possibles. L'heure est grave et le maître mot reste et doit rester la solidarité entre tous les citoyens.

Si lors du premier confinement au printemps, notre pratique n'avait pas été impactée, ce nouveau confinement impose à présent une adaptation de la chasse. Suite à l'annonce présidentielle de ce nouveau confinement mis en place par décret le 29 octobre 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, toute forme de chasse a été suspendue. Cependant la régulation de certaines espèces est apparue comme une nécessité et les négociations nationales entre le monde agricole, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Etat ont amené la Ministre de Transition Ecologique à adresser aux préfets de tous les départements une circulaire le 31 octobre 2020.

Cette circulaire avait pour objet : « la mise en œuvre de dérogations au confinement en matière de régulation de la faune sauvage et de destruction d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts ». Cette circulaire prévoyait que certaines activités d'intérêt général devaient être maintenues et la régulation de la faune sauvage est considérée comme telle dans nos missions. L'objectif du gouvernement est d'éviter une explosion des coûts liés aux dégâts, qui rappelons-le, restent encore aujourd'hui, entièrement à la charge des chasseurs. La circulaire met en avant le rôle essentiel des chasseurs au regard de l'importance de préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Notre préfète a donc reçu cette circulaire qui lui demandait de convoquer à brève échéance une Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

En possession de cette circulaire, j'ai contacté les services de la Préfecture afin de fixer une date pour cette CDCFS dès que possible. En effet, cette Commission permet de consulter tous les acteurs concernés par ces missions d'intérêt général et il était important de partager les points de vue.

Même si nous ne souhaitons pas être considérés uniquement comme des « régulateurs de la faune sauvage » nous devons nous montrer solidaires de l'effort national et respecter les consignes gouvernementales. C'est pourquoi, je me suis rendu hier soir à une réunion préalable au lancement de la consultation de la CDCFS. Notre échange avec la Préfète m'a permis de lui assurer le soutien de tous les chasseurs dans cet effort national et dans les missions qui nous sont demandées aujourd'hui.

Une CDCFS dématérialisée est donc lancée ce vendredi 6 novembre et « l'arrêté Préfectoral relatif à la mise en œuvre de dérogations au confinement en matière de régulation de la faune sauvage » devrait être publié en début de semaine.

Dans le sens de la circulaire, cet arrêté prévoit la « régulation » du sanglier et des espèces soumises à plan de chasse (cerfs, chevreuil et mouflon). Toutes les autres espèces ne sont pas concernées par cet arrêté et ne pourront donc pas être chassées.

Les modalités de cette « chasse de régulation » seront précisées dans cet arrêté que je vous communiquerai dès sa parution. J'ai une pensée toute particulière pour tous les chasseurs de petit gibier qui se sentiront pour certains lésés par cet arrêté, mais une fois de plus, rappelons-nous que ce qui nous est demandé et autorisé, est uniquement une régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans un contexte de pandémie. J'invite les chasseurs de grand gibier à accueillir les chasseurs de petit gibier qui souhaiteraient se joindre à eux dans ces missions.

Enfin, j'ai une pensée sincère pour tous ceux qui sont malades, pour tous nos soignants qui prennent soin de nous, pour tous nos commerces fermés. Chères chasseresses, chers chasseurs, pour vous, pour eux, pour nous tous, je vous demande de rester solidaires et de vous montrer exemplaires.

En Saint-Hubert, prenez bien soin de vous et de vos proches !

Votre Président, André Théron

